

ANNEXE 1

Usine d'incinération du SYTRAIVAL à Villefranche-sur-Saône (69)

TABLEAU DES ACTIVITÉS AUTORISÉES

Rubriques ICPE			
N°	Intitulé	Nature des installations et volume d'activité	Régime
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2971 et des installations consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910	Capacité nominale de l'installation : 88 000 t/an, réparties en: 86 500 t/an d'ordures ménagères résiduelles et autres déchets non dangereux assimilables incluant 15 000 t/an d'encombrants broyés et d'autre part 1 500 t/an de déchets d'activités de soins à risque infectieux.	A
3520	Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets : a) Pour les déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 tonnes par heure b) Pour les déchets dangereux avec une capacité supérieure à 10 tonnes par jour	1 four de 6,5 t/h 1 four de 4,5 t/h Puissance thermique nominale de l'installation: 30 MW PCI moyen des déchets incinérés : 9 830 kJ/kg	A

(1) : A = autorisation, E = enregistrement, D = déclaration, DC = déclaration avec contrôle périodique

**VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL DU 15 DEC. 2020**

LE PRÉFET

Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint,

Clément VIVÈS